

2016_CT2_269

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°3 du Budget Principal Métropolitain Fractionné

Le 8 décembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif et Culturel à Simiane-Collongue, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 décembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à PELLENC Roger – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à SICARD-DESUELLE Marie-Pierre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUDON Jacques – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à TERME Françoise – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à ROLANDO Christian – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à LAFON Henri – SUSINI Jules donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – AUGÉY Dominique – BORELLI Christian - BOULAN Michel – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – TAULAN Francis

Secrétaire de séance : Loïc GACHON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_269-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Ressources

Finances

■ **Séance du 8 décembre 2016**

02_1_01

■ **Décision Modificative n°3 du Budget Principal Métropolitain Fractionné**

Madame le Président soumet pour information au Conseil du Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de Métropole a adopté le 28 avril 2016, le Budget Primitif Général 2016 de la Métropole.

Ce Budget Primitif a été amendé par une Décision Modificative n°1 adoptée le 28 avril 2016 par le Conseil de la Métropole

Ce Budget Primitif a été amendé par le Budget Supplémentaire adopté le 30 juin 2016 par le Conseil de la Métropole.

Il convient aujourd'hui de préparer une Décision Modificative n° 3 afin de procéder à des ajustements de crédits en section de fonctionnement en en section d'investissement.

I. Section de Fonctionnement

Il convient d'inscrire des crédits supplémentaires sur les postes suivants :

IMPUTATION			LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
Fonction	Chap.	Nature		Dépenses	Recettes
01	66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	345 000,00	
020	011	627	Services bancaires et assimilés	50 000,00	
61	011	611	Contrats de prestations de services	480 279,00	
61	011	6132	Locations immobilières	45 535,00	
61	70	70878	Remboursement de frais par des tiers		117 256,00
TOTAL				920 814,00	117 256,00

Les écritures relatives aux activités HT des pépinières d'entreprise ont été exécutées sur le budget de l'état spécial du territoire. Or, elles auraient dû l'être sur le budget principal métropolitain fractionné ; la déclaration de TVA pour une même activité ne pouvant porter sur plusieurs budgets.

II. Section d'investissement

Un virement de crédits entre chapitre est nécessaire sur l'opération 722 - Aires d'accueil des Gens du Voyage.

IMPUTATION			LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
Fonction	Chap.	Nature		Dépenses	Recettes
554	21	2111	Terrains nus (Aires GDV)	-600 000.00	
554	23	238	Avances et acomptes versés (Aires GDV)	600 000.00	
TOTAL				0.00	0.00

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire du Pays d'Aix de prendre la délibération ci-après :

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161208-2016_CT2_269- DE Date de télétransmission : 20/12/2016 Date de réception préfecture : 20/12/2016

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 028-160/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 approuvant le Budget Primitif Général 2016 ;
- La délibération n° HN 044-175/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 approuvant la DM n°1 du Budget Général 2016 ;
- La délibération n°FAG004-486/16/M du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 approuvant le Budget Supplémentaire Général 2016 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 approuvant la DM n°2 du Budget Métropolitain Général 2016 ;

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix prend acte de la Décision Modificative n° 3 du Budget Principal de la Métropole qui sera approuvée au prochain Conseil de Métropole.

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°3 du Budget Principal Métropolitain Fractionné

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **16 DEC. 2016**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_269-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016